



Concept pour le développement d'une culture de l'évaluation en commun dans les écoles du degré secondaire supérieur

1. Contexte

Dans le cadre de la politique commune-au sein de l'espace suisse de formation, la Confédération (DFER) et la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) se sont fixé pour but la garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles (Universités et EPFL/EPFZ). La CDIP demande aux cantons de fixer des conditions cadres pour l'évaluation en commun ; il s'agit à la fois d'encourager les échanges pédagogiques (avant les examens déjà) et de promouvoir la comparabilité des examens au niveau des exigences.¹

2. Objectifs

La culture de l'évaluation en commun a comme pour objectifs de :

- Créer des fondements qui permettent à l'enseignant d'analyser ses pratiques et de développer son propre enseignement ;
- Favoriser l'échange et la discussion au sein de la conférence de branche sur la matière, le niveau d'exigence des examens ainsi que sur la manière d'examiner et d'évaluer ;
- Améliorer la transparence et la comparabilité de l'évaluation et de la notation, tant à l'interne que vers l'extérieur.

3. Comprendre la culture de l'évaluation en commun

L'évaluation en commun lors des examens finaux est d'ores et déjà pratiquée dans les écoles. Les dispositions suivantes s'appliquent à l'évaluation en commun durant la formation.

Les conférences de branches sont les piliers de l'évaluation en commun. Le processus se comprend comme un cycle complet (voir graphique ci-après). L'ampleur du processus peut varier (par exemple, il peut se limiter à des parties d'évaluation communes ou englober la matière enseignée sur une année scolaire). C'est pourquoi, toutes les conférences de branche ne mettront pas l'accent sur la même partie du processus.

L'évaluation en commun a pour base les programmes d'enseignement internes aux écoles (concepts/thèmes, contenus et objectifs) qui précisent les plans d'études cantonaux.

¹ Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) : Maturité gymnasiale – garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles : décision concernant la clôture des sous-projets et les mesures subséquentes. Décision de l'Assemblée plénière 17 mars 2016.
https://edudoc.ch/record/121443/files/PB_gym_maturitaet_f.pdf

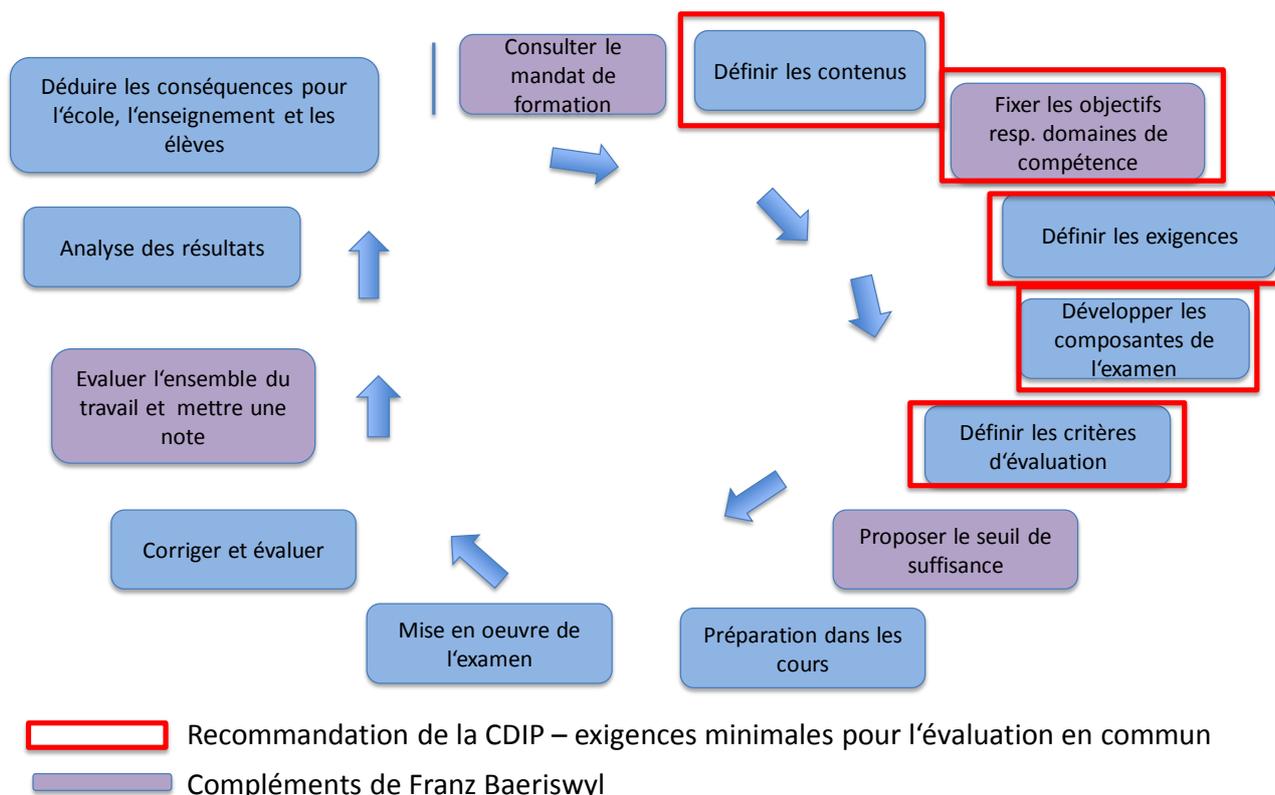


Figure : Etapes du processus d'évaluation selon Maag Merki et al. (2013)² avec les compléments de Franz Baeriswyl

4. Mise en oeuvre

Les écoles ont pour mandat de favoriser l'évaluation en commun. L'ensemble du personnel enseignant et des conférences de branche prend part au processus.

Les conférences de branche :

- Abordent les différentes étapes du processus d'évaluation ;
- Décident, en collaboration avec la direction de l'école, des priorités à développer dans le cadre de l'évaluation en commun (en particulier, planification, ampleur, niveau) ;
- Renseignent périodiquement la direction de l'école sur les résultats des travaux menés sur ce thème durant l'année scolaire et sur les enseignements tirés des expériences menées.

La direction d'école :

- Soutient la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation en commun grâce à une communication claire et une bonne organisation ;

² Maag Merki Katharina, Holmeier Monika, Hirt Carmen, Resultate der Forschungsstudie «Gemeinsames Prüfen», Universität Zürich, Folienpräsentation, 10.06.2013.

- Décide périodiquement, en collaboration avec les conférences de branche, des priorités à développer (en particulier, planification, ampleur, niveau) ;
- Coordonne la mise en place et informe sur le développement du concept dans les différentes conférences de branche ;
- Évalue périodiquement, en collaboration avec chaque conférence de branche, l'évolution des travaux réalisés dans le cadre des priorités fixées ;
- Aborde le thème de l'évaluation en commun avec chaque enseignant-e dans le cadre de l'entretien d'évaluation ;
- Thématise la culture de l'évaluation en commun au moins une fois par année lors d'une séance de la Conférence des recteurs (CORECOFR) et régulièrement lors des rencontres avec le chef de service.

Service de l'enseignement secondaire du 2^e degré :

- Soutient les écoles dans la réalisation de projets de développement liés à l'évaluation en commun et favorise l'échange des bonnes pratiques ;
- Discute et évalue périodiquement la mise en œuvre de la culture de l'évaluation en commun avec les directions d'école.



François Piccand, chef de service

23 août 2017